CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 12 juin 2019 à 18h30 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

L’avis de convocation a été transmis selon la Loi.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-18**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-19**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité, le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-tronçon I019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour les travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-tronçon I019.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-20**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-PROJET :#53-2-08023-18-01-REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I019-LES ENTREPRISES D’AUTEUIL ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offre a été lancé sur le SEAO par la résolution numéro 2019-05-12 pour des travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-tronçon I019;

CONSIDÉRANT QU’une (1) seule soumission a été reçue, tel qu’il appert au procès-verbal d’ouverture de soumission du 04 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

° D’adjuger en faveur de Les Entreprises d’Auteuil et Fils inc., la soumission pour les travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-tronçon I019 au montant de quatre-cent-soixante-et-un-mille-neuf-cent-dollars et cinquante-sept-cents (461,900.57$) taxes incluses;

° QUE les travaux sont admissibles à la TECQ 2014-2018 et approuvé dans la programmation par le ministère des affaires municipales et de l’habitation;

° QUE les Entreprises D’Auteuil et fils inc. devront respecter toutes les clauses des plans et du devis;

° QUE l’adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-21**

**AUTORISATION-ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT POUR LES ÉLUS ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADMQ**

CONSIDÉRANT QU’une activité de perfectionnement est organisée pour les élus et les directeurs généraux par l’Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette activité de perfectionnement se tiendra le 20 juin 2019 à compter de 18h00 à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le coût de 3,085.00$, taxes en sus, sera répartit entre les municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise les inscriptions de :

Monsieur Andrew Turcotte

Monsieur Yves Chassé

Monsieur Éric Normand

Madame Diane Marceau

Monsieur Bernard Harrisson

Monsieur Fidélio Simard

° Que la Municipalité de Sainte-Félicité assume tous les frais reliés à cette activité de perfectionnement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-22**

**DÉPÔT-ACTE DE FAIT-AVIS DE MODIFICATION-ORIENTATION PRÉLIMINAIRE-DOSSIER D’EAU POTABLE-CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 04 juin 2019, la Commission de protection du territoire agricole du Québec informe la municipalité d’un avis de modification de l’orientation préliminaire dans le dossier d’eau potable Dossier : # 417284 et pourrait rendre la décision suivante :

° **autorise** l’aliénation en faveur de la Municipalité de Sainte-Félicité et l’utilisation à une fin autre que l’agriculture, soit l’exploitation de deux puits principaux et l’utilisation comme piézomètre d’un troisième puits; d’une superficie approximative de 8 000 mètres carrés correspondant à une partie du lot 3 168 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Matane;

° **autorise** l’aliénation et l’utilisation à une fin autre que l’agriculture, soit l’exploitation d’une usine de traitement de l’eau incluant les conduites nécessaires à son fonctionnement ainsi que pour l’utilisation d’un chemin d’accès résidentiel, d’une superficie approximative de 1,58 hectare correspondant à une partie du lot 3 168 982 du Québec;

° **refuse** le reste de la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers :

° DE prendre acte de fait de la correspondance de la CPTAQ.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-23**

**DEMANDE DE FINANCEMENT-GYMKHANA-CAMP DE JOUR-COMITÉ DES LOISIRS DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Comité des loisirs de Sainte-Félicité pour une aide financière de la municipalité d’un montant de 2,500.00$ pour le gymkhana et 2,000.00$ pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu majoritairement (Madame Sandra Bérubé se retire de la décision car elle est membre du comité des loisirs);

° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de participer financièrement pour un montant de 2,500.00$ pour le Gymkhana et d’un montant de 2,000.00$ pour le Camp de jour-Été 2019;

° QUE les montants demandés soient pris dans le poste budgétaire numéro 02-70190-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-06-24**

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

DE lever la séance extraordinaire du 12 juin 2019, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h05.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier